



DELIBERATION N°2022-02/CCOG-DG
Modification délibération n°2021-102/CCOG-DG
Appel à la désignation pour le renouvellement de la Conférence régionale de la santé et
de l'autonomie de Guyane (CRSA)

L'An Deux Mille vingt-deux, le mercredi douze janvier, à quinze heures, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni dans le cadre des dispositions de l'Article 2121-17 alinéa 2 du CGCT, à la salle des Délibérations de la Mairie de Saint-Laurent du Maroni, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sophie CHARLES, Présidente.

Conseillers en exercice = 44

Présents	16
Absents	28
Procurations	02
Votants	18

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 7 janvier 2022.

Publiée le : 18-01-2022

PRÉSENTS :

- M. ADOÏSSI Achille - Mme BARTEBIN Barbara - M. BENTH Albéric - Mme BOURGUIGNON Arlène - Mme CHARLES Sophie - M. EDWIN Moïse - Mme HARIWANARI Tiffanie (Suppléante de M. FERREIRA Jean-Paul) - Mme FJEKE Bénédicte - Mme KWASIBA Emeline - Mme LO-A-TJON Josette - M. PAPAYO Mickle - Mme PINAS Roliane - M. RIQUIER Claude - M. SELLIER Bernard - Mme SOBAÏMI Marie-Chantal - M. SOEWA Marciano

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- M. AGOUSSA Migill a donné procuration à M. PAPAYO Mickle
- M. ALPHONSE François a donné procuration à M. BENTH Albéric

ABSENTS EXCUSES :

M. AGOUSSA Migill - M. ALPHONSE François - M. ANELLI Serge - Mme CHARLES Marie-Hélène - M. THOMAS Franck

ABSENTS :

- M. ADAM Lénacik - Mme ADELAAR Esseline - Mme AFOEDINI Linda - Mme AGEILAS Sylviana - Mme APAGI Jocelyne - M. APAYACA Valentin - Mme ASSABAL APOUMAN Liliane - Mme BALLA Simone - M. BOISROND Ferdinand - M. CHAUMET Chris - Mme CHEN Céilia - M. DEIE Jules - M. DOLLOUE Winston - M. FATI Gérard - M. GABY Claude - M. IREMEPO Grégory - M. LOBI Richard - M. MARTIN Paul - Mme SANTE Adèle - Mme TELON Sonrisa Sergina - M. TOPO Lama - Mme VOORTHUIZEN Sharon - M. YA Tchoua

Madame la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est ensuite procédé à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, M. PAPAYO Mickle, Conseiller communautaire, est désigné(e) pour remplir ces fonctions, qu'il (elle) accepte.



Ouest Guyane
un territoire. des projets. un avenir

Délibération N°2022-02/CCOG-DG
Modification délibération n°2021-102/CCOG-DG
Appel à la désignation pour le renouvellement de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Guyane (CRSA)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L-5214-1 et suivant ;
Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de désigner en son sein, des conseillers à des organismes extérieurs ;
Considérant que la désignation des membres doit être effectuée au scrutin secret sauf si l'organe délibérant décide à l'unanimité de ne pas y procéder

Madame la Présidente expose :

Par courrier en date du 2 décembre 2021, l'Agence régionale de santé nous invite à modifier la délibération par laquelle nous avons procédé à la désignation des 3 membres titulaires et suppléants au sein de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) conformément à sa demande.

En effet, sur le fondement du décret relatif au CRSA et après consultation des présidents et présidentes de toutes les communautés d'Agglomération de Guyane., il s'avère que la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral n'a désigné qu'un représentant.

A ce titre, il nous est donc demandé de faire un choix parmi les trois représentants déjà retenus, à raison de deux titulaires et deux suppléants

Il est proposé au conseil communautaire :

- De se prononcer sur le mode de scrutin à mains levées et/ou au scrutin secret ;
- De désigner 2 titulaires et 2 suppléants pour représenter de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais au sein de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Guyane (CRSA) :

	Titulaires	Suppléants
Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Guyane (CRSA)	1. XXXXXXXXXXXX 2. XXXXXXXXXXXX	1. XXXXXXXXXXXX 2. XXXXXXXXXXXX

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

Ouï les explications de la présidente :

SE PRONONCE sur le mode de scrutin à mains levées ou au scrutin secret.



DESIGNE les représentants de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais au sein de la Conférence régionale de la santé et de l'Autonomie comme indiqué ci-dessous :

	Titulaires	Suppléants
Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Guyane (CRSA)	1. SOBAÏMI Marie-Chantal 2. ADOÏSSI Achille	1. FEREIRA Jean-Paul 2. DEIE Jules

VOTE => Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
 Pour extrait conforme

LA PRESIDENTE

Sophie CHARLES



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de l'égalité.